L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 AOUT 1870.

43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & DEBENT, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 31 AOUT.

[illegible]

Par G. Lacroix, à 11 heures du matin, rue de Chartres, [illegible]

Par B. J. Montgomery, [illegible] écurie de Peter Monster, [illegible]

Par J. Dyer, Jr., à sa salle de ventes, [illegible] Meubles et pianos.

[illegible] Chartres—habillements, [illegible]

ATTENTION !

Le shérif procèdera [illegible] à 12 heures A. M. [illegible] Magasins [illegible]

LA SOUSCRIPTION FRANÇAISE.

Le comité de la souscription française à la Nouvelle-Orléans a fait un nouvel envoi à Paris de 10,000 francs pour la caisse de secours pour les victimes de la guerre en France. Le comité [illegible] aux Français et [illegible] de la France [illegible] leur contribution [illegible] il prie les porteurs de listes de faire parvenir au trésorier les montants qu'ils ont recueillis, afin de [illegible] dans un bref délai, un troisième envoi de 10,000 francs. Les sommes reçues atteignent déjà le chiffre de [illegible], mais il y a en France des milliers de blessés et des milliers de familles en deuil, et les milliers déjà souscrits sont insuffisants pour alléger les souffrances de ceux que la guerre a frappés. Que les [illegible] la France, pensent aux ruines et aux sacrifices que l'invasion impose [illegible] au joug ennemi, et qu'ils n'hésitent pas à souscrire libéralement au fond destiné à secourir les défenseurs de cette généreuse nation ou les familles de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille !

[illegible] PROFIT DES BLESSÉS. On verra par la lettre que nous reproduisons ci-dessous que le produit net de la conférence [illegible] par M. Passian Domenech a été de $239 50. Si les frais ne se sont élevés qu'à [illegible] de $29 50, c'est grâce à la libéralité [illegible] la Loge de la Parfaite Union [illegible] à la disposition du conférencier [illegible] M. Masson, tapissier, [illegible] pour à la soirée, a orné la salle, [illegible] L'heureuse idée qu'a eue M. Domenech a été, comme on le voit, fructueuse, puisqu'elle a produit une jolie recette qui vient s'ajouter au fonds de la souscription française.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1870.

Monsieur Albin Rochereau, Président du Comité de la Souscription patriotique française.

Monsieur,

La vente des billets pour la Lecture que j'ai faite, le 28 août, au profit de la souscription patriotique française, a produit la somme de $239 50.

Les frais se sont élevés à $29 50.

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli la somme de $210.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

J. PASSIAN DOMENECH.

SOUSCRIPTION POUR LES BLESSÉS FRANÇAIS A MOBILE.—Nous apprenons par le *Mobile Tribune* [illegible] une souscription a été ouverte à la Mobile, en faveur des blessés français, sous les auspices du vice-consul de France, M. A. Poirier. Le comité chargé de recueillir les souscriptions se compose du professeur E. Chasseaux, et de MM. Louis Aurières, Mathieu Frances et Victor Langlois. Les Français qui résident dans l'intérieur de l'Alabama sont invités à se joindre à leurs compatriotes de Mobile pour grossir la souscription.

LA DESTITUTION DU GÉNÉRAL DE FAILLY. —Une dépêche de Paris, du 29 août, dit que le général de Failly a été destitué parce qu'il a quitté avec son [illegible] de MacMahon qu'il lui demandait de lui [illegible] à Worth, on ajoute qu'il avait [illegible] contraires de l'Empereur. La question est tranchée par sa destitution.

[illegible]

GRAND PIQUE-NIQUE.—[illegible] septembre, un grand Pique-Nique [illegible]

LE SHÉRIFAT CIVIL.—M. Thos. L. Maxwell, [illegible] Convention démocratique. M. Maxwell est très populaire, [illegible]

CANDIDATURE.—Le nom de M. Julien Michel, avocat, figure dans nos colonnes [illegible] Convention démocratique [illegible] Justice de Paix [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES.—[illegible] Institut St-Charles, [illegible] Nos 104 et 106, [illegible]

[illegible]

QUINCAILLERIE.—On [illegible] No 53.

[illegible]

Autres nouvelles par le Câble.

Paris, 30 août.—On commence à soupçonner que la force de l'armée allemande a été exagérée. On parle de 80,000 hommes dans l'armée du prince royal, tandis que toute la force active de la Bavière n'excède pas 80,000 hommes. On croit que le prince royal a commis une faute en marchant sur Paris. Son armée est nombreuse, mais composée en grande partie des troupes nouvelles de l'Allemagne du Sud, auxquelles MacMahon, à Haguenau, a infligé des pertes terribles, malgré la grande infériorité numérique de son armée.

Un nouveau courant se manifeste dans le sentiment public en Angleterre. La pensée que la France tend à s'ériger en république, et que Bismarck convoite l'Alsace et la Lorraine, a rendu une grande partie des Anglais favorables à la France.

Les projets allemands excitent une réprobation prononcée. L'absence de la reine que l'on attribue à ses sympathies prussiennes, est vue d'un très mauvais œil. Un personnage éminent a dit dans un discours politique: "La reine Victoria et le roi Guillaume font plus pour Napoléon qu'il ne pourrait faire lui-même."

L'agitation anti-allemande augmente en Russie. Les chefs du parti moscovite demandent ouvertement la guerre. On signale un ferment dangereux parmi les Allemands de l'Esthonie et de Courland.

Londres, 24 août.—Un télégramme spécial de Berlin annonce la mise sur pied, dans la capitale prussienne, d'un grand et puissant mouvement des libéraux et autres personnes, ayant pour objet l'organisation d'un parti solide, dont la voix influente dans les affaires publiques, qui exigerait du cabinet ou prendrait [illegible] le droit de soumettre des [illegible] de paix à la France.

Les chefs de ce mouvement demandent que le roi et le ministère réunissent immédiatement le parlement de l'Allemagne du Nord, afin de donner au peuple, à l'énergie et au patriotisme duquel on ne saurait rien refuser, une occasion légitime d'exprimer le sentiment national au sujet de la guerre.

Londres, 25 août.—Strasbourg est bien défendu. Suivant le correspondant du *Telegraph*, le feu de cette ville a détruit tout ce qui se trouvait à portée de ses canons.

La garnison de Toul a fait hier une sortie et a tué ou blessé sept cents Prussiens.

Londres, 24 août.—Le correspondant de la Tribune dans le camp du prince royal, raconte le bombardement de Phalsbourg, le 14.

Phalsbourg résiste devant ses murs, depuis deux ou trois jours, un nombre considérable de canons prussiens, et lorsque j'ai vu cette forteresse pour la dernière fois, elle ne semblait nullement disposée à se rendre. Il est vrai que les canons retenus ici sont de petits calibre, mais ils n'en rendraient pas moins des services, employés autre part, et c'est justement ce que Phalsbourg réussit à empêcher. Le village a été canonné ce matin, et j'ai vu les batteries allemandes ouvrir le feu.

Le temps était superbe, et du coteau qui se trouve derrière Zillingen, on avait une vue magnifique de l'attaque et de la défense.

Les Allemands ont attaqué avec de l'artillerie de campagne et un grand nombre de canons légers. La capture de Phalsbourg serait importante pour l'armée du prince royal, pas assez cependant pour le faire attarder à attendre des canons de siége.

La tactique prussienne doit être de pousser en avant, en masquant les forteresses en route et en laissant [illegible] bataillons autour de chacune [illegible] dans le cas actuel, il semblait impossible que Phalsbourg fût préparé à une résistance sérieuse.

Quant aux récentes batailles, un seul fait indique leur résultat : les Français ont capturé les canons prussiens à Longueville et à Mars-la-Tour, tandis que les Prussiens n'ont pas pris un seul canon français de toute l'action.

LE RÉSULTAT DE LA BATAILLE DE REZONVILLE.

Paris, 23 août.—La prétendue victoire des Prussiens à Rezonville, le 18, ne trouve aucune créance ici, malgré la dépêche du roi Guillaume. Voici des informations dignes de toute confiance :

La série de batailles qui a pris fin jeudi n'a eu d'autre résultat que de donner aux Prussiens le commandement des chemins de Verdun, qui diverge à Gravelotte. La communication par le nord reste ouverte par Thionville.

Vendredi après midi et samedi matin, le gros des forces de Bazaine a pu effectuer sa retraite de Metz par la porte de Thionville, entre le fort St-Quentin et Montigny-les-Metz. La route suit la rive gauche de la Moselle et court au nord jusqu'à 5 milles de Thionville, où elle se dirige vers la frontière belge, par Longuyon et Montmédy. Le grand chemin de fer suivant cette ligne et reliant Thionville avec les forteresses de Sedan et de Mézières, d'où il va à Reims, était encore intact.

Aux dernières nouvelles, Bazaine était à Spincourt, près de Montmédy, 25 milles au nord de Verdun et 50 milles au nord-est de Metz. On présume que son intention est de traverser les Argonnes et de descendre la vallée de l'Aisne jusqu'à Ste-Menehoulde, à mi-chemin entre Verdun et Châlons. Il pourrait faire sa jonction avec MacMahon.

LES STRATÉGISTES DE LA PRESSE.—On lit dans le *Figaro* :

J'ignore absolument les règles de la stratégie, comme bien vous pensez; je ne sais donc vraiment ce qu'il faut penser des deux systèmes absolument contradictoires que développent nos confrères. Vraisemblablement ils ont étudié ces questions, [illegible] pour opinion à donc quelque valeur. Seulement... il y a un seulement, si l'un a raison, l'autre a tort.

La *Patrie* approuve la concentration et semble croire que la bataille va se livrer dans les environs de Thionville, en avant du camp, sur la rive gauche de la Moselle.

Dans le *Siècle*, M. Ténot, qui évalue à 200,000 hommes environ les masses allemandes qui sont entrées en Lorraine, croit qu'une bataille en rase campagne serait peut-être imprudente.

Ne serait-il pas plus sage de se replier sur la ligne de la Meuse d'abord, puis sur la ligne de la Marne? Il le faut, en conservant intactes les forces qui n'ont pas encore été compromises, et en donnant ainsi le temps au patriotisme national d'organiser la suprême revanche sous Paris?

Je retrouve la même idée, plus développée, dans une correspondance de la *France* :

Pourquoi livrer au sort d'une bataille la fortune du pays? Pourquoi ne pas renouveler cette manœuvre de Napoléon Ier à Saint-Dizier, en 1814, dont je vous parlais en débat, et qui, manquée autrefois, se présenterait à présent dans de meilleures conditions.

Tenir imperturbablement Strasbourg et Metz, se masser vers le plateau de Langres, laisser filer l'ennemi et le prendre en queue. Paris et deux cent mille hommes.

Il refuse de s'engager, maintenons-le en arrêt. Il vivra sur quelques départements. Qu'importe! Pendant ce temps, nos ressources formeront de nouvelles forces, et qui d'eux, comme Napoléon y comptait jadis, se reviendrait sur le Rhin.

Mais, pour cela, il faut assurer Strasbourg et Metz, et armer Paris.

La guerre de Sauvages.

Nous lisons dans la *Liberté* :

Ainsi, ils sont un million de Germains qui ont descendu l'Elbe et le Rhin.

Ils grouillent dans la forêt Noire.

Ils débordent.

Leur masse ébranle le sol de la patrie avec un sourd roulement.

Ils viennent. Les voici.

Eh bien! si nous sommes vaincus par la force aveugle, par la force brutale, par la force du nombre...

Si nous sommes écrasés comme un pâtre par un troupeau de bœufs...

Et s'ils viennent sans s'agenouiller devant nos vieilles saintes...

[illegible]

[illegible] les Prussiens, eux qui ont été inexorables devant le cadavre de la France, eux, les assassins;

Souvenez-vous de tout ce que le génie de la destruction a pu enfanter en l'honneur de la Mort. Que nos palais et nos maisons [illegible] que nos catacombes s'ouvrent sous leurs pieds; que la terre et l'eau soient empoisonnées; que le ciel soit vide et la France un désert!

Défendez-vous, les Vosges!

A nous la Flandre! Venez, Marseillais, Bretons, Lyonnais et Normands. A nous, Paris!

[illegible] mes trois millions de frères [illegible] Souvenez-vous que nos Prussiens ne viennent plus par la trouée de Bâle. Vous étiez à Besançon. A-[illegible] par Dijon, amenez la Bourgogne. Vous êtes robustes comme des chênes. Vous qui labourez le granit, venez pétrir de la chair humaine. Venez avec vos bons carabines doubles qui cherchent les cibles des cimes; il s'agit de tuer les cerbères. Venez, nous irons avec la Champagne et la Franche-Comté, et à la Bourgogne [illegible] le talent, la nuit, dans l'ombre, en plein camp, nous les frapperons au couteau.

CHARLES JOLIET.

[illegible] La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires [illegible] de la Louisiane et du Texas [illegible]

[illegible]

Corps Législatif.

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE.

Séance du 11 août 1870.—Présidence de M. le marquis de Talhouët, Vice-Président.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal de la séance du 10 août est lu par M. Peyrusse, l'un des secrétaires.

PROPOSITIONS.

M. le comte de Kératry.—J'ai avec tristesse que je soumets à l'approbation de la Chambre une proposition que je ne dois accompagner d'aucun commentaire. Mais je crois remplir un devoir absolu envers ceux de nos bataillons, qui ont succombé sur le champ de bataille.

La commission d'initiative sera saisie d'urgence de la proposition suivante :

"Une commission d'enquête parlementaire sera instituée d'urgence. Elle appellera à sa barre le maréchal Le Bœuf. (Interruption—Bruits divers—Très bien! à gauche.)

M. de Taillancourt—Attendez la fin de la guerre! (Oui! oui!)

M. Chevandier de Valdrome.—Le maréchal Le Bœuf est au feu, il faut l'y laisser. (Très bien!—Nouveau bruit.)

M. Haentjens.—Je demande l'ajournement de toute proposition qui exige ici la présence du ministre de la guerre. (Applaudissements sur divers bancs.) Notre premier devoir est de chasser les Prussiens. (Oui! oui! — Nouvelle approbation.)

M. de Kératry.—Mon patriotisme entend être à la hauteur du vôtre, et j'accomplis ici un acte de dévouement. (Reprenant sa lecture) " La commission appellera à sa barre le maréchal Le Bœuf (Bruit) et tous les fonctionnaires de l'intendance et de l'administration militaire (Nouveau bruit) selon qu'elle le jugera convenable. (Bruit croissant.)

Un grand nombre de membres. — La question préalable.

Un membre à gauche.—La France entière est avec nous.

M. Haentjens.—Je demande que ma proposition soit mise aux voix.

M. Horace de Choiseul.—Avec l'autorisation de M. de Kératry, je demande à faire une observation. Il est possible que M. de Kératry soit poussé par un sentiment patriotique, mais je crois être l'interprète des sentiments de la Chambre en disant qu'il faut ajourner tout ce qui ressemble à des récriminations. (Oui! oui!—Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Nous avons des mesures urgentes à prendre aujourd'hui. (Oui! oui!) Quand le moment sera venu de rendre justice à notre armée et de punir ceux qui l'ont compromise, la Chambre fera son devoir. (Oui! oui!—Très bien! très bien!)

Je supplie donc l'honorable M. de Kératry de retirer sa proposition; la Chambre l'autorisera à la reprendre quand les circonstances le permettront. (Oui! oui!—Non! non!—La question préalable!)

M. Guyot-Montpayroux.—Le maréchal Le Bœuf est-il, oui ou non, à l'heure actuelle, major-général? Sa présence à l'armée en cette qualité est un scandale et un danger pour le pays. (Approbation à gauche—Bruit.)

M. le comte de Kératry—J'insiste énergiquement pour la prise en considération de ma proposition. (Nouveau bruit.) J'accomplis un devoir en le faisant. (Interruption—La question préalable!)

J'insiste, car je vous déclare que si notre armée sait mourir et sait vaincre avec ses nouveaux chefs, comme j'en ai la confiance, il y a eu beaucoup des nôtres, tombés en héros, qui ont pensé à la dernière heure que la représentation nationale aurait des devoirs douloureux à remplir. (Mouvements divers.)

M. le général Lebreton.—Je demande que la Chambre rejette formellement la proposition qu'elle vient d'entendre. (Oui! oui!) J'espère que le Corps législatif ne voudra pas renouveler les exemples scandaleux d'assemblées législatives se faisant juges du mérite des opérations militaires. (Réclamations à gauche), et citant à leur barre les officiers généraux pour faire couler sur l'échafaud le sang qui n'avait pas été répandu sur les champs de bataille. (Bruits divers. Les juges sont leurs chefs, leurs égaux, leurs soldats; ceux-là savent mieux que personne quand on a manqué à son devoir. (Oui! oui!—Nouveau bruit.)

M. Pinard. Les seules mesures à prendre maintenant ne doivent tendre qu'à purger de l'ennemi le sol de la patrie (Oui! oui!)

M. Josseau.—Deux propositions sont faites : la question préalable, l'ajournement, c'est-à-dire l'ordre du jour. Je ne suis pas d'avis de la question préalable.

Un membre.—Pourquoi?

M. Josseau.—Parce qu'il y a des faits à éclaircir, des actes à examiner. Mais, comme M. de Choiseul, je ne crois pas le moment venu. A l'heure où nous sommes, nous ne devons songer qu'à faire appel à tous les dévouements pour organiser et poursuivre la défense du pays. (Oui! oui!)

Ajournons donc les questions, réservons-nous seulement de procéder plus tard à une enquête et de juger, comme il conviendra, au moment opportun, la conduite des chefs et des fonctionnaires préposés à notre organisation et à nos opérations militaires. Je propose donc l'ajournement de la proposition par l'adoption de l'ordre du jour. (Oui! oui! Très bien!)

M. le comte de Kératry.—La Chambre regrettera de n'avoir pas statué aujourd'hui. (L'ordre du jour.)

M. Guyot-Montpayroux.—En vertu de l'art. 26, la proposition doit être renvoyée à la commission d'initiative. (Bruits divers.)

Plusieurs membres.—Ce n'est pas une proposition de loi.

M. Guyot Montpayroux.—Il n'y a donc qu'à consulter la Chambre que sur l'urgence. Je renouvelle ma question à M. le ministre de la guerre. A l'heure où je parle, le maréchal Le Bœuf est-il, oui ou non, major-général?

Si quelqu'un demande que le maréchal Le Bœuf reste à la tête de l'armée, qu'il se lève. (Bruit.) C'est un scandale que cet homme ne soit pas destitué. (Agitation.—Vive approbation à gauche.)

Est-ce que M. le ministre ne répond pas? Non! non!—Bruit prolongé.)

M. le président de Talhouët.—Je consulte la Chambre sur l'ordre du jour qui a été demandé.

La première partie de l'épreuve a lieu.

S. Exc. M. le maréchal comte de Palikao, ministre de la guerre.—Un sentiment... (Interruptions.)

M. le président de Talhouët.—Je prie M. le ministre de la guerre d'attendre que le vote soit terminé. On ne parle pas entre deux épreuves.

L'ordre du jour pur et simple est prononcé.

M. le ministre de la guerre.—Peu familier avec les règlements de la Chambre, je me levais pour dire seulement qu'un sentiment de convenance que M. Guyot-Montpayroux comprendra comme tout le monde...

Voix diverses.—Non! non! si! si!—Bruit prolongé.

M. Guyot-Montpayroux — Il y avait deux points dans ma question. Le premier acte est vidé par l'ordre du jour qui vient d'être prononcé; n'en parlons plus. Mais le deuxième intéresse et préoccupe l'armée et le pays. Vous pouvez me répondre par oui ou par non : A l'heure qu'il est, le maréchal Le Bœuf est-il encore major-général? ou le maréchal Bazaine dirige-t-il l'armée? Voilà ma question. (Très bien! très bien! à gauche.—Rumeurs à droite.—Ne répondez pas!)

M. le ministre de la guerre — Je ne puis laisser la question sans réponse; le maréchal Bazaine commande en chef l'armée du Rhin. (Vive approbation.)

Voix à gauche.—Il fallait le dire!

M. Thiers — Je demande pardon à la Chambre d'intervenir dans cette discussion. Je ne le fais que dans l'intention de calmer l'émotion de tous en précisant la question.

M. le ministre de la guerre vient de satisfaire au droit de la Chambre, droit incontestable en tout temps, droit qu'il y a urgence d'exercer dans les circonstances actuelles, de savoir qui commande de l'armée. (Très bien! très bien!)

Oui, il faut que le pays sache que la Chambre remplit son devoir avec vigilance, qu'elle ne répudie aucune partie de son pouvoir; et le pays désire qu'elle en ait beaucoup. (Vive approbation à gauche.)

J'ai repoussé la proposition de M. de Kératry pour deux raisons : d'abord, ce n'est pas sous le coup de nos émotions actuelles que nous pouvons être juste. (Très bien! très bien!) Ensuite le maréchal Le Bœuf, dont j'honore la personne, mais dont je déplore l'aveuglement, n'est plus major-général; il est au feu et nous ne pouvons que garder le silence pour le moment. (Nouvelle approbation.)

Mais il ne faudrait pas conclure de notre attitude que nous sommes indulgents pour le grand aveuglement qui nous a donné la guerre. Il se produit dans le monde un étonnement cruel et consolant pour nous. On est surpris de nos échecs. Quand nous luttions contre la coalition, nous pouvions être battus; la grandeur de la lutte sauvegardait l'honneur du pays. Aujourd'hui nous n'avons affaire qu'à une seule puissance et le monde s'étonne de nos revers. Quelle en est donc l'explication? C'est que la France n'était pas prête. (C'est vrai! très bien! très bien!)

[illegible] jours, je n'ai pas tout dit. [illegible] Je ne pouvais pas tout dire [illegible] la preuve formelle que la France n'était pas prête. (Bruit.)

[illegible]

[illegible]

[illegible] qu'il y a eu incapacité absolue dans la direction des affaires. N'affaiblissons pas une explication qui nous couvre aux yeux du monde. (Nouveaux et vifs applaudissements à gauche.)

M. le président de Talhouët.—L'incident est clos. La parole est à M. Dréolle pour donner lecture du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Jules Favre et autres membres sur l'armement immédiat des gardes nationales.

M. le Président de Talhouët—La Chambre veut-elle passer à la discussion des articles?

De toutes parts. Oui! oui!

Art. 1er. La garde nationale est rétablie dans tous les départements. (Adopté).

Art. 2. Il sera procédé immédiatement à sa réorganisation conformément aux dispositions de la loi des 8 avril, 22 mai et 13 juin 1851.

Toutefois, l'organisation des bataillons actuellement existante est maintenue pendant la durée de la guerre.

Pendant le même temps, les officiers élus seront choisis parmi les anciens militaires.

Art. 3. La distribution des armes sera faite d'abord aux gardes nationales des départements envahis, des villes mises en état de défense et des communes des départements déclarés en état de siége.

Les anciens militaires seront les premiers enrôlés et armés. (Adopté.)

"Art. 4. Les gardes nationaux blessés dans l'accomplissement de leur service, leurs veuves et leurs enfants auront droit aux secours et récompenses déterminés par les lois spéciales votées en faveur des soldats des armées de terre et de mer et des bataillons de garde nationale mobile." (Adopté.)

"Art. 5. Un crédit provisoire de 50 millions est ouvert au ministère de l'intérieur et au ministre de la guerre, pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'organisation des gardes nationales de France." (Adopté.)

L'ensemble du projet est ensuite adopté à l'unanimité de 270 votants. (Applaudissements.)

PROPOSITION.

M. Glais-Bizoin.—J'ai présenté à la Chambre une proposition à laquelle j'espère qu'il sera fait meilleur accueil qu'à celle de M. Kératry; elle répond au sentiment de la Chambre et du pays, qui veulent sauver l'honneur national et l'intégrité du territoire. Cette proposition est ainsi conçue :

" Le Corps législatif déclare qu'il ne ratifiera aucune convention ou traité qui pourrait être conclu, tant que les armées ennemies seront sur le territoire français." (Très bien! à gauche.) Je demande l'urgence.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. le président de Talhouet.—Communique à la Chambre deux projets de loi présentés par le Gouvernement et pour lesquels l'urgence est demandée. Le premier est ainsi conçu :

" Le montant des ressources que le ministre des finances est autorisé à se procurer, pour faire face aux nécessités de la situation est élevé du chiffre de 500 millions fixé par la loi du 21 juillet 1870 au chiffre de 1 milliard dont il opérera la réalisation dans la forme, au taux et aux conditions qui concilieront le mieux les intérêts du Trésor avec la facilité des négociations."

L'urgence est déclarée.

Le second projet est ainsi conçu :

"Art. 1er. A partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses succursales ne pourra dépasser 1 milliard 800 millions.

Art. 4. Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sont applicables à la Banque de l'Algérie, dont les émissions ne pourront dépasser le chiffre de 18 millions.

Art. 5. Les coupures pourront être réduites à 25 francs."

L'urgence est déclarée.

M. le président de Talhouet.—J'ai reçu de M. le ministre du commerce un projet de loi ainsi conçu :

"Art. 1er. Les échéances des effets de commerce payables depuis le 13 août jusqu'au 20 septembre sont prorogés de trente jours, de manière à ce que des effets échus le 13 août ne soient payables que le 13 septembre prochain, et ainsi de suite.

"Art. 2. Tous protêts, recours en garantie ou prescriptions sont également suspendus, et prorogés pendant trente jours.

"Art. 3. Sont valables tous protêts, recours en garantie et actes conservatoires qui auraient été faits antérieurement à la promulgation de la présente loi. Toute assignation devant les tribunaux à raison des effets ci-dessus indiqués ne pourra être poursuivie qu'à l'expiration du délai de trente jours à compter du jour de l'échéance légale de l'assignation.

RAPPORT.

M. Cochery fait, au nom de la commission d'initiative, le rapport sur la proposition de M. Estancelin, relative à la permanence du Corps législatif. La commission conclut au renvoi dans les bureaux. (Aux voix! aux voix!)

M. Estancelin.—En présence des engagements pris par le ministre aux applaudissements de la Chambre, et plus tard du pays, de s'appuyer sur le Corps législatif constamment [illegible] Paris prêt à être réuni sur la convocation de son président, je crois être d'accord avec les signataires de la proposition (Oui! oui!) en la retirant et en remerciant le gouvernement. (Très bien! très bien!)

M. le président de Talhouet. La Chambre veut-elle se retirer dans ses bureaux pour nommer la commission? (Oui! oui!)

La Chambre se retire dans ses bureaux. La séance est suspendue à cinq heures un quart et reprise à six heures moins un quart.

M. le marquis de Talhouet.—M. Jules Simon a la parole.

M. Jules Simon.—Je voudrais adresser une question à M. le ministre de la marine. M. le ministre de la guerre a fait, en ce qui concerne son département, des déclarations que la Chambre a été heureuse d'entendre. Nous avons appris que nous entendre le moral de l'armée est excellent, et dont personne ne doutait, mais que sa situation matérielle nous permettait de nous sentir plein de courage et de confiance. (Très bien! très bien!) Je demande à M. le ministre de la marine des renseignements sur la flotte. Il importe au pays et à la Chambre d'être éclairés complètement sur l'ensemble de notre situation.

S. Exc. M. l'amiral Rigault de Genouilly, ministre de la marine et des colonies.—Messieurs, je m'empresse de répondre à la question de l'honorable M. Jules Simon.

Nos flottes occupent la Baltique et la mer d'Allemagne; elles sont dans des conditions de matériel excellentes, quoique jamais armement n'ait été plus rapidement [illegible] nation maritime. (C'est vrai! c'est vrai!)

C'est une justice que j'avais à rendre aux préfets maritimes et à tous leurs subordonnés qui ont concouru à cette grande opération. (Très bien! très bien!)

Les équipages actuels, rappelés récemment des quartiers de l'inscription maritime, sont dans les meilleures conditions. Grâce aux spécialités que possède la flotte, l'instruction a été menée avec une rapidité foudroyante et, aujourd'hui, partout on est prêt pour le combat. (Très bien! Bravos!)

Maintenant, cette occasion de combat tant désirée, tant recherchée, se présentera-t-elle? Je n'ose l'affirmer à la Chambre, mais ce que je puis lui affirmer, c'est que, comme nos soldats, nos marins ont au cœur une énergie et un dévouement inflexibles pour les intérêts et l'honneur de la patrie! (Bravos unanimes, et applaudissements prolongés.)

M. le président de Talhouet. — La parole est à M. Estancelin.

M. Estancelin—Messieurs, les applaudissements par lesquels vous venez d'accueillir les paroles si patriotiques de M. le ministre de la marine me donnent l'espoir que vous associerez à l'esprit et aux sentiments de la dépêche suivante dont je vais donner communication à la Chambre; elle est adressée au ministre de la marine.

Spa, 8 août 1870.

Amiral,

En présence des dangers de la patrie, je demande à l'Empereur d'être employé n'importe à quel titre dans l'armée active; et à mon ancien camarade de m'aider à l'obtenir.

François d'Orléans, prince de Joinville. (Mouvement.)

Messieurs, des lettres à peu près semblables ont été adressées par les autres princes aux ministres de la guerre et de l'intérieur. Au moment où la France fait appel au patriotisme, au dévouement, au courage de tous ses enfants, il n'est personne de vous qui ne comprenne le sentiment qui a dicté une pareille démarche et qui ne veuille s'y associer. (Nouveau mouvement.)

L'amiral a répondu qu'il se trouvait en face du texte de la loi de bannissement.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre une proposition de loi ainsi conçue :

La loi de bannissement votée le 27 mai 1848 contre les princes de la maison d'Orléans est rapportée.

Je demande l'urgence pour cette proposition, ou au moins le renvoi à la première réunion de la commission d'initiative parlementaire.

M. le président de Talhouët.—La parole est à M. Magnin, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'emprunt.

M. Magnin.—Le projet de loi dont la Chambre vient de déclarer l'urgence est accepté à l'unanimité par la commission que vous avez nommée pour l'examiner. Elle m'a fait l'honneur de me charger de vous en proposer l'acceptation.

Il est ainsi conçu :

" Article unique.—Le montant des ressources [illegible]

[illegible]

Dans la situation actuelle nous devons donner au ministre des finances les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'emprunt.

La France tout entière debout, a appelé tous ses enfants sous les armes, elle doit livrer les ressources financières les plus [illegible]

Contre l'invasion, la guerre devient une nécessité nationale. (Très bien! très bien!—Applaudissements.)

[illegible] la résolution patriotique de chasser l'ennemi du sol de la patrie (Bravos), sans attendre ce but, — vaincre, et s'il est décidé à sacrifier et son dernier écu et son dernier homme. (Applaudissements prolongés.—Aux voix! aux voix!)

M. le président de Talhouët.—Personne ne demandant la parole, et la loi étant composée d'un article unique, il va être procédé au scrutin sur l'ensemble.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité par 272 voix sur 272 votants. (Applaudissements enthousiastes.)

M. le président de Talhouet.—La parole est à M. Argence pour lire le rapport sur le projet de loi relatif au cours forcé des billets de banque.

M. Argence lit le rapport.

La commission propose l'adoption du projet suivant :

Art. 1er. A partir du jour de la promulgation de la présente loi, les billets de la Banque de France seront reçus comme monnaie légale par les caisses publiques et par les particuliers.

Art. 2. Jusqu'à nouvel ordre, la Banque est dispensée de l'obligation de rembourser ses billets avec des espèces.

Art. 3. En aucun cas, le chiffre des émissions de la Banque et de ses succursales ne pourra dépasser un milliard huit cents millions.

Art. 4. Les dispositions des articles 2 et 3 ci-dessus sont applicables à la Banque de l'Algérie, dont les émissions de billets ne pourront dépasser le chiffre de 18 millions.

Art. 5. Les coupures de billets pourront être réduites à 25 fr.

Les articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 251 voix contre 1, sur 252 votants.

La séance est levée à sept heures.

Le chef des secrétaires-rédacteurs,
MAUREL-DUPEYRÉ.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Les Préparatifs de Défense continuent à Paris.

Unanimité dans l'Action.

Expulsion de tous les Ennemis Etrangers.

Le Comité de Défense se réunit deux fois par jour.

Vigilance du Comte Palikao.

Il sauve 100 canons que Failly laissait perdre.

Bonnes Nouvelles de l'Armée de McMahon.

Organisation de Corps d'Artilleurs.

Commencement de leurs opérations.

Résistance spontanée dans toute la France.

L'Evêque de Strasbourg.

Nouvelles européennes.

Londres, 30—Le Prince Impérial était, dimanche soir à Sedan où l'Empereur était attendu. A ce moment les uhlans n'étaient qu'à 9 milles au sud.

Paris, 30.—Il y a eu une grande confusion causée par le départ d'un grand nombre d'Allemands. Le *Journal* dit que la marche à son objet d'attaquer Paris d'un grand nombre d'ennemis.

La *Liberté* dit : "L'heure d'une grande bataille est arrivée. La bataille doit avoir lieu dans la vallée de l'Argonne, et peut-être à la Metz. Nous avons lieu de croire que la bataille se livre en ce moment. Si les Prussiens sont repoussés, il faut qu'ils se retirent derrière la Moselle. La France devient à chaque instant plus formidable, même maintenant il y a de nouveaux régiments prêts à entrer en campagne. La défaite ne peut nous soumettre."

L'*Opinion Nationale* dit : "Guerre jusqu'à une défaite de la part de [illegible] Que peuvent des siècles l'Allemagne se soumis une qu'ils ne peuvent entrer en France, mais qu'il ne peut en sortir."

Londres, 30.—Les journaux sont dans l'incertitude la plus complète sur la position des armées. Les derniers télégrammes ont mis le comble à la confusion.—

New-York, 30.—L'*Evening Telegram* a la dépêche spéciale qui suit :

Londres, 30—Des avis de Sedan portent qu'il y a eu un combat le long du chemin de fer, le 28, entre les avant-gardes des deux armées, et que les Saxons occupent Stenay et Mouzon. Le correspondant dit : "Non seulement MacMahon n'a pas réussi à rejoindre Bazaine, mais il y a une grande quantité de MacMahon est séparé de Bazaine par deux armées puissantes.

Un régiment de chasseurs d'Afrique a mis en déroute trois régiments de dragons saxons près de Mouzon.

On croit que MacMahon persévérera dans ses efforts pour atteindre Metz, et ne s'est que dans des dictées de deux qui se trouvaient sur son chemin.

Londres, 30—Tous les Allemands arrivés ont fait appel au ministre américain, M. Washburne, pour obtenir d'être examinés. Aucun des Prussiens n'a encore été arrêté comme espion prussien. On arrête des Anglais sur douze.

Les Prussiens sont entrés à Vouziers sur les talons des Français qui se retiraient.

La route du roi Guillaume vers Paris est par la Haute Marne et la Meuse.

Une frégate française a rétabli sa machine à Lowick, en Écosse. Les autorités lui ont donné avis de partir.

Les Parisiens de tout rang ont été enrôlés pour la défense de la ville.

Paris, 30.—La *Patrie* dit : Des événements militaires de la plus haute importance se préparent. Quel que puisse être le résultat à Paris, la France doit redoubler d'énergie et créer une troisième et une quatrième armée. Les Allemands sont actifs, il faut que nous fassions tous nos efforts.

Les nouvelles de l'armée de MacMahon continuent à être d'un caractère propre à exciter l'enthousiasme. MacMahon n'a jamais, un seul instant, été trompé sur les mouvements du Prince Royal. Il a compris que le Prince se proposait de gagner de vitesse son armée et il a conséquemment gardé l'avance. Cependant, les Parisiens ne doivent pas cesser de se préparer à repousser l'ennemi.

Le prince impérial est allé à Mézières, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Mézières est considéré comme imprenable. Cette place contient une forte garnison et d'amples approvisionnements.

Paris, 30.—On est prêt à détruire avec rapidité tous les ponts et les chemins de fer autour de Paris.

Les diplomates iront à Tours, ville qui sera considérée comme neutre.

Le comité de défense se rassemble tous les jours. On croit que le comte Palikao annoncera aux Chambres, cette semaine, que tous les préparatifs pour soutenir un siége sont finis.

Il n'est rien venu de l'armée que des rumeurs. Des officiers et autres personnes venant de l'armée affirment qu'une grande bataille a été livrée le 29 du courant et que Bazaine et Mac-Mahon y ont gagné de grands avantages. Le dernier comptait rencontrer le Prince-royal qui reçoit des renforts. Une grande bataille en résultera immédiatement. Les troupes françaises sont en excellent état. McMahon a reçu des renforts et Bazaine a d'abondants approvisionnements et beaucoup de munitions de guerre.

Paris est pleinement prêt à soutenir une attaque. La prise de la ville est considérée comme impossible.

L'*Opinion Nationale* demande que puisque les Prussiens tirent sur les habitants de la campagne, la France apprenne à la Prusse que si ce procédé continue, elle ne fera pas de prisonniers et la guerre deviendra une guerre d'extermination.

New-York, 30.—Dépêche à la *Tribune*: Londres, 30—On n'a reçu à Verdun aucune nouvelle sur la grande bataille du dimanche. Il y a une grande force de Prussiens autour de Monsson, Dan et Stenay; on a entendu dimanche des feux de mousqueterie et d'artillerie dans cette direction et l'on croit qu'un engagement a eu lieu à Bouzancy.

500 Prussiens ont attaqué 80 Français à Chauvency. Le combat a duré une heure. Sept ont été tués et 5 blessés. Les Prussiens ont fait [illegible] prisonniers et ont brûlé la station.

Un correspondant écrivant de Mezières, dimanche, dit qu'il a quitté Rethel hier [illegible] sur la route, [illegible] troupes [illegible]

[illegible]

Il est certain que MacMahon n'a pas l'intention de se battre de quelques jours. La garde nationale [illegible]

[illegible]

Paris, 30—Le Corps législatif a voté hier que l'urgence de la situation demandait deux mesures : 1o. la formation de bataillons en les prenant dans la garde nationale et la garde sédentaire et dans les pompiers de chaque département. Ces bataillons seraient légèrement équipés et seraient spécialement désignés pour côtoyer la marche de l'ennemi et l'attaquer à chaque occasion. 2o. Le gouvernement prendra à des prix convenus toutes les armes fabriquées en France, provenant soit d'étrangers ou de particuliers, et les donnera maintenant pour le service.

Le comité de défense se réunit deux fois par jour. Les ordres sont promptement exécutés. Le peuple des campagnes seconde les éclaireurs en donnant des renseignements précis. Les ouvriers déclarent qu'ils défendront la ville rue par rue. Les républicains démocrates sont aussi ardents que les autres. On a oublié toutes les divisions politiques.

La halte des Prussiens donne le temps de recevoir d'immenses renforts venant des provinces. Des avis venant des provinces envahies montrent que les tirailleurs commencent à être très effectifs. Ils prennent des éclaireurs et des traînards, et repoussent les attaques contre les villes ou villages. La présence de la garde mobile et des tirailleurs encourage le peuple des campagnes à se montrer plus résolu. Ils ont quelquefois attaqué l'ennemi, tuant et blessant beaucoup de monde. En beaucoup d'endroits ils résistent aux exactions avant de s'y soumettre. Si les Prussiens étaient battus, leurs colonnes en retraite seraient terriblement harassées par les forces irrégulières qui suivent maintenant la ligne de marche de l'ennemi, et lui font éprouver des pertes quotidiennes.

DÉPÊCHE SPÉCIALE.—New York, 30 août.—Une dépêche spéciale de Paris, au *Herald*, dit : " L'or continue de nouveau à circuler ici.

" Un autre train d'ambulance américaine, composé de dames, s'est mis en route pour l'armée.

" La Grande-Bretagne ne tardera pas à envoyer un grand nombre de volontaires.

" Trente mille personnes sont entrées à Paris, venant des environs.

" La police s'est organisée en régiments."

Londres, 30 août—Des dépêches reçues des quartiers-généraux prussiens, en date de dimanche à midi, déclarent que les communications de Bazaine sont complètement coupées, et que les dépêches télégraphiques qu'on publie à Paris, comme venant de lui, sont fabriquées en cette ville.

Londres, 30 août—Un grand nombre de travailleurs de champs ont soudainement quitté Lancashire pour se rendre en Irlande au moment même où la moisson allait commencer. Cette circonstance fait craindre qu'il se brasse quelques mauvais desseins.

Paris, 30 août.—Les carlistes fourmillent dans les provinces au nord de l'Espagne. Les rapports parvenus de la frontière annoncent qu'il y a de grands troubles en Espagne.

DÉPÊCHE SPÉCIALE.—New-York, 30 août.—La dépêche suivante a été adressée au *Sun* de cette ville :

Bruxelles, 30 août—Les Prussiens ont repris possession de Stenay. Quelques troupes belges sont parties ce matin pour la frontière française. Les Napoléons se trouvent à la suite de Mac Mahon.

Paris, 30 août—Le *Journal officiel* se plaint de ce qu'on fait courir le bruit de grandes batailles, lorsqu'il n'y a eu que des engagements partiels, sans résultat définitif, bien que les pertes aient été sérieuses.

Des citoyens ont offert au gén. Trochu de former un corps de volontaires.

Le général Failly a été destitué pour avoir abandonné cent pièces d'artillerie qui auraient été perdues sans la vigilance de Palikao.

Deux chefs de quartiers de la Villette traduits devant le conseil de guerre aujourd'hui, ont avoué leurs attaques sur les casernes et leur intention d'exciter la population à se mettre en révolte ouverte. La population des faubourgs de Paris a été prise de panique à la première nouvelle de l'approche des Prussiens et beaucoup des habitants des environs sont venus en ville avec leurs effets, mais maintenant, ils sont plus rassurés et plus calmes.

Londres, 30 août—Les familles étrangères qui quittent Paris ont actuellement le droit d'emmener leurs chevaux de voitures.

Une dépêche de Copenhague dit : Une attaque des forteresses sur la Baltique par la flotte française aura lieu d'un moment à l'autre.

Une dépêche de Bruxelles, de 8 heures ce soir, dit que les communications par le chemin de fer, entre cette ville et Paris ont été suspendues.

Il y a un engagement entre les corps avancés sur le chemin de fer entre Montmédy et Sedan.

La *Pall Mall Gazette* n'ajoute aucune foi aux rapports sur le nombre des troupes prussiennes. Ces rapports ne sont pas sûrs de la force, mais sur ce qu'on voudrait faire croire Moltke.

Florence, 30 août—L'Italie ne permettra aucune autre puissance de remplacer les troupes françaises à Rome.

Londres, 30 août — Un escadron de chasseurs a été battu à Beaugeanel presque anéanti. Ils appartenaient au régiment, commandé par le lieut.-colonel Laporte qui a été blessé et capturé avec beaucoup d'autres.

Carlsruhe, 30—La *Gazette* de cette ville de qui suit: Hier soir, l'évêque de Strasbourg, inspiré par un désir d'arrêter l'effusion du sang, essaya de faire accepter une trêve ou de médiation. Dans cette vue, il se transporta à Schelinghem à une entrevue avec le major Luzinal de l'état-major prussien. Il soutint que le bombardement était contraire aux lois de l'humanité et des usages modernes de la guerre. Les habitants ne furent que par la permission de sortir de la ville. Le major répondit qu'il a été déjà obtenu 24 heures de suspension dans le bombardement, afin de donner au général de Strasbourg l'occasion de donner ainsi sortir et il put s'assurer les propositions faites par les Prussiens pour lever le siége. Quand le major Luzinal, escortant l'évêque, retournait à Strasbourg, son pavillon de trêve a été percé de balles.

Le bombardement continue avec des canons du plus fort calibre, et la reddition de la ville n'est qu'une affaire de temps.

New-York, 30. — Dépêche au *New-York Times*. Paris, 30.—L'un des éditeurs actuels de la *Gazette de Cologne* avait été pendant longtemps éditeur d'un journal de Paris; il était bien reçu chez les ministres, attendu qu'il était regardé comme un ami chaud de la France. A la déclaration de guerre il a disparu soudainement de Paris dans la crainte d'être arrêté comme espion. C'est un Prussien de naissance et son nom est Becker. Un autre Prussien nommé Simon a été un des éditeurs d'un des organes ministériels, le *Constitutionnel* de Paris. Il avait un faible salaire et était sans ressources particulières. Il tenait cependant un grand train de maison, avait chevaux et voitures.... et était bien reçu chez les ministres.

Il avait accès aux meilleures sources d'information. Aussitôt que la guerre a été déclarée, lui aussi est parti pour des pays inconnus. Tous deux s'étaient distingués par la violence de leurs articles contre la Prusse. Ce système de Bismarck est parfait.

Lisbonne, 30—Le duc de Saldanha va en Angleterre comme ambassadeur.

Madrid, 30—Les bandes de Carlistes du nord de l'Espagne, ont été battus et dispersés partout où on les a rencontrés. Des centaines se sont réfugiés en France, où ils ont été promptement arrêtés.

New York, 30.—Dépêche au *New York Herald* :

Londres, 30—Une dépêche de Berlin dit que l'Autriche arme secrètement. Des officiers et des soldats en congé ont été rappelés, et d'autres préparatifs belliqueux sont en voie de progrès. L'objet est inconnu.

Une dépêche de Madrid rapporte des bruits d'une nature inquiétante sur les officiers cubains. Rodas demande un renfort de 12,000 hommes pour suppléer aux pertes causées par la maladie. Le recrutement procède lentement.

Un envoyé spécial de l'impératrice a eu une entrevue avec le régent et le prince. Les mouvement carliste se développe. Les républicains travaillent avec calme et confiance.

Une dépêche de Bruxelles dit que MacMahon fera un effort désespéré pour s'ouvrir un chemin de Sedan sur la ligne du chemin de fer de Thionville et de Montmédy, dans le but d'attaquer, en venant du nord, toute force quelle qu'elle soit, qui pourra se trouver massée dans ce triangle formé par Metz, Verdun et Toul, sans se laisser arrêter par le nombre.

Mac Mahon espère avoir une position dans tous ces endroits. La tentative est désespérée, par ce qu'il n'y a pas de possibilité d'échapper à la destruction en cas de défaite. On croit que l'Empereur et son fils attendent le résultat de ce mouvement à Sedan, tout prêts à passer en Belgique à Bouvillon, dans le cas d'une défaite à Paris.

Le *Figaro* rapporte qu'un grand banquier a reçu, lui, une dépêche d'Amérique disant que 20 navires, lourdement armés, sont partis ostensiblement pour divers ports d'Amérique, qu'ils doivent servir par des Allemands, et qu'ils doivent piller le commerce français et les ports non défendus de France. Le rapport a produit sensation.

Quelques journaux publient aujourd'hui un rapport d'après lequel les Prussiens auraient attaqué hier soir une ville sur le chemin de fer de Paris et Lyon, il y avait dans les chars quelques troupes qui se sont défendues. Quelques hommes ont été tués et blessés et le reste a battu en retraite.

Paris, 30—Les ingénieurs sont à faire démolir les maisons dans les environs de Paris, afin de donner libre cours à la portée des fortifications.

L'administration de Paris a établi huit [illegible] cuisine pour les pauvres de la ville.

Nouvelles de Washington.

Washington, 30—[illegible] vers le Texas.

Des arrangements préliminaires pour un nouveau journal démocratique avec un ample capital ont été pris et la publication commencera en novembre prochain.

On vient d'émettre un ordre naval d'après lequel, à la fin d'octobre prochain, aucun officier au service ne pourra servir [illegible]

L'avocat-général Akerman télégraphie à l'avocat du district d'Ouest Virginie [illegible]

[illegible]

faites sous la 3e section de l'acte pour mettre en vigueur le droit des citoyens des Etats-Unis à voter dans les divers Etats de cette Union où l'offense n'est pas la distinction interdite dans la seconde section.

Washington, 30—Le juge Bond a demandé aujourd'hui, par voie télégraphique, à l'avocat-général, une copie des instructions données pour suspendre les poursuites faites en vertu de la 3me section de l'acte du mois de juillet dernier, à l'égard des droits qu'a tout citoyen des Etats-Unis de voter dans n'importe quel Etat. Le juge Bond a à prononcer dans une affaire pendante dans le comté Berkley, en Virginie, et dit qu'il a accordé un writ d'*habeas corpus* conformément à cet acte, sur le fait qu'on a refusé au pétitionnaire le droit d'être enregistré, par les seules objections de "race, couleur, ou condition primitive ment de servilité."

Washington, 30 août—Sous l'acte du 17 juillet 1870, déclarant forfait aux Etats-Unis une certaine étendue de terre accordée par l'Etat de la Louisiane pour aider à la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans aux Opelousas, le gouverneur de cet Etat a été requis de fournir une liste descriptive des terres vendues par cet Etat, afin de replacer les terres ainsi accordées parmi celles qui doivent être publiquement mises en vente.

Nouvelles diverses.

Denver, Col., 30—Les nouvelles mines d'argent, à 40 milles d'ici, sont très riches et produisent une excitation intense.

Raleigh, 30— Le *Standard*, de Holden, tombe sur le casaquin du *Times* et de la *Tribune* pour avoir accusé Holden de tromper la lettre du juge Tourgee, contenant les récents outrages. Il dit : Nous avons peu de choses à vous dire, gens du *Times* et de la *Tribune*, et voici ce que nous vous dirons : Vous considérez les officiers du gouverneur du Sud, mais pas plus que vous-mêmes, et si peu que nous sommes forcés d'admettre que le *Démocrate* de Pomeroy contient plus de vérité que tous les journaux combinés de votre clique. Nous avons le plaisir de vous placer du côté de la rébellion, de la Kukluxion et de la trahison, sujets volontaires de la cause perdue et serviteurs forcés et esclaves des théories de Jeff. Davis.

STEAMER GARCIA.—Santiago de Cuba, 30 août—On ne cesse de se réjouir au sujet de la pose du câble télégraphique.

Cleveland, O., 30 août — La convention démocratique du huitième district congressionnel, a nommé l'hon. J. M. Coffinberg comme candidat au Congrès.

Marchés Européens

Liverpool, 30—Coton plus ferme mais non sensiblement plus haut, vendu 10,000. Tissus et fils fermes.

Liverpool, 30 août—Farine à 24.9; mais 29.6; bœuf salé 120.

Londres, 30 août — Consolidés clos à 91 3/4. Bonds 88 1/4. Sucre actif et suif languissant.

Marchés Américains.

New York, 30.—Coton ferme avec une bonne demande. Vendu aujourd'hui 1800 balles, mid. 19 3/4. Farine en baisse, superfine 5 25.

Argent de 1 à 5, Sterling 109 7/8 à 110, Or 116 1/4 à 3/8. Gouvernements fermes, très inactifs.

New York, 30 août—L'or a ouvert à un taux faible, par suite de la hausse sur les bonds et de la nouvelle, régulièrement donnée chaque matin, d'une victoire remportée par les Prussiens. A l'ouverture l'or était coté 116 à 116 3/8, et languissant à la clôture à 116 1/4 à 116 3/8. Les fonds du gouvernement ont été calmes toute la journée.

Memphis, 30—Coton lourd à 18; recettes 30 balles; expéditions 97.

Galveston, 30—Coton inactif et nominal. Bon ordinaire 14 3/4 à 15; stock [illegible] balles.

Mobile, 30—Coton plat, Mid. 17 1/4; vendu 50 balles.

Charleston, 30—Coton en légère demande. Mid. 17 1/2 à 17 3/4. Stock 869 balles.

Savannah, 30—Coton en bonne demande. Mid. 17 3/4 pour nouvelle classification. Stock 841 balles.

Louisville, 30— Toile d'emballage active. Coton plat. Mid. 18. Farine active. Extra de famille 5 50. Porc 28. Bacon 14 1/2. Graisse 16.

Cincinnati, 30—Farine calme et ferme. Extra 5 25. Coton plat. Mid. 19 3/4 à 19. Tabac sans changement. Graisse 15.

St-Louis, 30—Farine languissante et sans changement. Mais inactif. Graisse 15 1/2.

Nouvelles des Rivières.

[illegible] minuit : John Kilgour, à [illegible] fleuve monte ; temps clair et chaud.

Memphis, 30—Le fleuve grossit. Temps clair. Thermomètre 79°.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 30, 6 h. P. M.—Baromètre 29.95; temps calme. Arrivé, steamer Morgan, à 4 h. 40 P. M., d'Indianola.

Passe-à-Loutre, 30, 6 h. P. M.—Temps calme et pluie. Arrivés, brick Hope, en 6 jours de la Havane, avec une cargaison de sucre à Puig Frères ; le steamer Perit, à 6 A. M., d'Apalachicola.

(Dépêches d'hier soir.)

New-York, 30 août—Voici une dépêche spéciale au *Courrier des Etats-Unis*.

Paris—Les ministres partent pour Tours. L'Empereur a été invité à les accompagner, mais il a refusé en disant que sa place était avec l'armée.

L'armée française est maintenant dans le voisinage de Verdun où une grande bataille est imminente.

Il y a eu une série d'engagements sanglants dans les régions boisées entre Varennes et Stenay, mais on ne sait rien de décisif.

Les ateliers de Paris ont été fermés hier.

Paris, 30 août—On a reçu des nouvelles officielles qui disent que les Prussiens continuent leur marche sur Rethel et Vouzier. 20,000 hommes de cavalerie ont passé près de Châlons; ils se dirigeaient sur Epernay.

Strasbourg et Pfalsbourg résistent encore à l'ennemi.

Londres, 30—On a mis un phare au-dessus de la barque naufragée "Golden Fleece", dans le canal de Bristol, mais il faut des précautions pour approcher de la ville.

On dit que le quartier-général de Mac-Mahon est à Sedan.

Londres, 30—Le *Times* dit : cinq détachements allemands ont battu six détachements français de cavalerie près de Buzancy.

Les Allemands appartenaient au 6e corps d'armée qui parcourt maintenant les départements de l'Est pour empêcher les communications entre MacMahon et Bazaine.

Les Prussiens disent que les prétendues dépêches de Bazaine sont frauduleuses attendu que le maréchal est entièrement isolé.

On vient de recevoir du Bureau de la guerre en France, ce qui suit : " Il y a maintenant près de 200,000 hommes dans le triangle formé par Rheims, Rethel et Vouziers. Bazaine n'est pas cerné, mais il a 120,000 hommes, Mac Mahon en a 180,000.

Ils vont marcher sur le Prince Royal qui a deux jours d'avance sur Frédérick Charles, et l'on espère que ce dernier ne pourra venir à temps pour empêcher la défaite du premier.

Cinquante mille hommes ont quitté Paris, lundi, pour Rethel.

On dit que les Prussiens ont une armée de 250,000 hommes.

Bruxelles, 30 août — Les troupes belges se hâtent de tous côtés de gagner la frontière. Une grande bataille, selon toute apparence, est imminente et la présence des troupes belges sera nécessaire pour protéger la neutralité.

Carlsruhe, 30—Les évêques de cette ville, sous prétexte que le bombardement de Strasbourg est contraire aux lois de l'humanité et de la guerre, moderne, ont obtenu que le bombardement fut suspendu 24 heures.

Pendant ce temps tous les non-combattants ont quitté la ville. En revenant le drapeau des évêques a été criblé de balles et le bombardement a recommencé. La reddition n'est qu'une question de temps.

Patteville, Penn, 30 août—Six personnes ont été tuées par le dérangement de l'appareil à hisser de "Preston Slope."

Rochester, N. Y., 30 août—Les murs d'un édifice se sont écroulés et un grand nombre d'ouvriers ont été enterrés sous les décombres. Trois ouvriers sont morts; les autres sont grièvement blessés.

Passe du Sud-Ouest 30, midi—Arrivé, le steamer Austin, de Lockport. Partis le steamer Clinton, la barque Aurelia et la goëlette Elina.

Londres, 30— midi—Consolidés [illegible]. Bonds 88 1/4.

Frankfort, 30—Bonds [illegible]

Havre, 30 août — Le coton [illegible] Orléans, 99.

Liverpool, 30 août, à midi—Le coton est ferme. [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

LIVRÉ AUX AUTORITÉS CIVILES.—Le colonel commandant les troupes qui sont aux Casernes a fait livrer à la police de ville, pour qu'il soit jugé par les autorités civiles, le soldat Joseph Bayne, accusé d'avoir tué un de ses camarades.

LA RÉCOMPENSE POUR LA DÉCOUVERTE DE L'ENFANT DIGBY.—Le capt. James Broadwell a demandé au gouvernement la récompense de $500 promise à celui qui découvrirait ou ferait découvrir l'enfant Digby. Le gouverneur a répondu qu'il fallait préalablement fournir toutes pièces prouvant, en effet, que c'est lui Broadwell, à qui la récompense est due.

VOL.—La résidence de M. Seligman, rue de Camp, 364, a été visitée dans la nuit du lundi au mardi, par des personnes inconnues, qui ont enlevé de l'argenterie et du linge pour une valeur de plus de $100.

UN DANGEREUX INDUSTRIEL.—Lundi soir, le sergent P. Joseph, du premier précinct de police, a arrêté, rue des Magasins, le fameux Walton qui s'est trouvé, comme toujours, avoir dans ses poches des fausses clés, des rossignols et d'autres instruments de voleur. Walton s'était absenté de la Nouvelle-Orléans et la police, pour lui faire fête, l'a arrêté à son retour.

LE SALON DE CRISTAL.—Une pétition de citoyens ayant été adressée au Bureau de commissaires de police contre le salon de bière tout récemment ouvert au coin des rues Conti et Chartres, par M. Julius Socha, que ces citoyens accusent d'exploiter le dit salon d'une manière contraire aux bonnes mœurs en y entretenant des chanteurs, des danseuses, des acteurs, tous fort peu décents dans leurs gestes ou dans leur langage, le sergent Reilly, du 3e précinct a arrêté le maître du salon, Julius Socha, qu'il accuse non-seulement de tenir une maison désordonnée mais encore de l'avoir insulté, lui officier, dans l'exercice de ses fonctions. Le recorder Staes a relâché le prévenu sur caution.

FILOUTERIE.—Lundi soir, vers 7 heures, un monsieur, nommé S. A. R. François, se trouvant dans les chars de la rue Dauphine, a été filouté de son porte-feuille qui contenait $150 en billets. Comme le monsieur ne s'est aperçu du coup qu'après avoir quitté le char, le filou a pu s'échapper facilement.

ASSAUT CONTRE LE RECORDER WEBER DU 4ME DISTRICT.—A la cour de ce recorder hier, vers 1 heure, une grande excitation a été causée par le caporal Lentz qui s'est permis de frapper le recorder pendant qu'il présidait. Il paraît que le recorder avait condamné Lentz à 24 heures de prison pour mépris de cour. Lentz a été envoyé en prison.

CONSEIL DE VILLE.—Réunion régulière hier soir, sous la présidence du maire Flanders.

Une somme de $1,700 est votée pour couvrir un déficit dans les allocations d'école pour le mois de juillet.

L'ordonnance sur les chiens, de M. Pierce, est renvoyée à la prochaine séance.

Le maire appelle l'attention sur les salons-concert et les maisons de jeu qui sont devenus nuisibles aux gens qui font des affaires dans les rues de Chartres et St-Charles.

L'administrateur de police a dit qu'il avait été convenu qu'une de ces maisons serait fermée, mais il paraît qu'elle est toujours ouverte.

Le maire suggère au Conseil de déclarer que le licence du salon en question est forfaite. L'affaire en est référée pour plus ample considération.

Une résolution accordant à J. O. Belmar le privilége de construire une fontaine avec ornements et pagode chinoise, sur le terrain neutre de la rue du Canal, entre Camp et Magasins, dont on se servirait pour y placarder des annonces pendant trois ans, a été présentée et déposée.

M. Embry fait un rapport contre toute modification de l'ordonnance sur les omnibus [illegible]

Le rapport est accepté; après quoi le Conseil s'ajourne.

TEMPÉRATURE—30 août 1870.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN No 111 rue du Canal.

8 heures A. M.	80	degrés
12 "	86	"
3 " P. M.	84	"
6 "	82	"

[illegible] à Alger, hier, à deux heures de l'après-midi, à l'âge de [illegible] ans, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible] Articles de Tapisserie, Couvertures de Tables, [illegible] Rideaux, Dentelles, Corniches, etc.

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184.......RUE DELORD.......184
(Place Tivoli.)
TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

[illegible] réparations générales de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

[illegible]

Salle du Comité Démocratique de Paroisse [illegible]

[illegible] Z. ZACHARIE, Président.
[illegible] DUPEIRE, Secrétaire.

Club Démocratique du Cinquième Ward.

[illegible]

CHS. E. LENES, Secrétaire.

REMERCIEMENTS.

Le Dr. FORMENTO a l'honneur d'offrir ses remerciements à la Société Portugaise de Bienfaisance, [illegible]

G. L. FÈVRE.
148.......Rue Royale.......148
IMPORTATEUR
DE VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET NE[illegible], CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS.
[illegible]
PLUMEAUX FRANÇAIS.
[illegible]

JOSEPH GRAFF,
TAILLEUR,
Au No 37 de la rue de l'Hôpital, entre les rues Chartres et Vieille-Levée.
Nlle-Orléans (Lne.)

AU PUBLIC.

Le [illegible] septembre, nous transférerons nos bureaux et notre salle de vente au
No 149 de la rue du Canal,
Entre les rues Bourbon et Dauphine, directement en face des bureaux actuels.
[illegible]

MACHINE A COUDRE DE WHEELER & WILSON,
[illegible]
PECK BROS.,
Seuls agents, au No 149 de la rue du Canal.

Professeur d'Anglais.
[illegible]

Demande d'un Garçon.
[illegible]
LOUIS COMEN, 14, rue Royale.

Tonneliers. Tonneliers.
On demande SIX TONNELIERS à l'habitation [illegible]

Blanchisseuse.
On demande une bonne BLANCHISSEUSE [illegible]

Piano Pleyel à vendre.
Un magnifique PIANO Pleyel, [illegible]

50 [illegible] VIN Baudel, [illegible] de Bordeaux, [illegible]
DENOIS & REINE [illegible]

POUR VERA-CRUZ. [illegible]
[illegible]

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes Fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

IL Y FABRIQUE CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crême,
Toute espèce de candis dragées,
Candis Stat,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons, etc.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Capuchons de toutes grandeurs
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous assure UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC

Manufacturés par GEO. MILLER & SON 619 Market St. Philadelphie.

300 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans,
Au No 47 de la rue de Camp,
Nlle-Orléans, 29 août 1870.

LES actionnaires et les amis de cette Banque sont informés que l'ouverture en aura lieu le 1er Septembre 1870 pour transactions, les dépôts [illegible]
JAS. J. TARLETON, Caissier.

Officiers—
PATRICK IRWIN, Président. HUGH McCLOSKEY, Vice-Président.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

Directeurs—
Patrick Irwin, Hugh McCloskey, Edward Conery, Adam Thomson, John Henderson, Thos. Fitzwilliam, Thos. Gilmore, Edward Burke, Thos. McKenna, William Hart, Nicholas Burke, Edward Sweeney.

GREGORY & DAVIS,

Au No 1 1/2 de la rue Carondelet, A une porte de la rue du CANAL.

Agence générale pour la vente de MACHINES A COUDRE.

Marchands de—
Attachements de machines, aiguilles, fil, coton et soie, etc.
—ET—
Toutes les variétés d'articles de fonds et de fantaisie à tricoter.
Ils viennent de recevoir de New-York un assortiment de [illegible]
[illegible] offrent à des prix réduits. Les dames [illegible]

Machines à coudre, [illegible]

LA BANQUE DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nouvelle-Orléans, [illegible] août 1870.
LES actionnaires de cette Banque [illegible]
CHARLES KERR, Caissier.

BOIS. BOIS.
LE soussigné [illegible]
A. C. DANNER & CO.

Consulado de España en Nueva Orleans.

Comisión principal de ventas de propiedades y derechos del Estado, provincia de Toledo.

De orden de la Dirección General del Ramo [illegible]
Nueva-Orleans, 27 agosto 1870.
El Cónsul
CARLOS PIÉ.

CONSULADO DE ESPAÑA EN NUEVA-ORLEANS.

[illegible]
Nueva-Orleans, 27 agosto 1870.
El Cónsul
CARLOS PIÉ.

Avis important aux Jardiniers.

NOUS offrons, en ce moment, pour les récoltes de l'automne, un engrais spécial préparé par la Compagnie d'Engrais de la Nouvelle-Orléans [illegible]
KIMER & OWEN, Au No 74 de la rue Carondelet.

DEMANDE
De 200,000 pièces de traverse, (CROSS TIES,)
Pour la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.

ON offre soixante-quinze cents de chaque pièce de traverse, [illegible]
HENRY VAN VLECK.

Changement de Local.
L. H. RICHARD,
Importateur de Marchandises Sèches,
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. DOUCET a l'honneur d'informer sa clientèle [illegible] VELOURS, PLUMES, FLEURS, RUBANS, LES BLONDES, GARNITURES ET ARTICLES DE MODES, [illegible]
[illegible]

Troisième Loterie de l'Etat de Louisiane.
POUR LE 30 AOUT—CLASSE [illegible]

11	49	72	58	33	69	46	74	77	75	45	38	68	[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les [illegible], se font en public et journellement [illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.
Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.
[illegible] Nouvelle Orléans, Louisiane, 30 août 1870.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.
[illegible]

CANDIDATURES.

Aux Démocrates de la Paroisse d'Orléans.
J'ANNONCE respectueusement aux Démocrates de la Paroisse d'Orléans, que je suis candidat (élection) à la place de SHÉRIF DE LA PAROISSE D'ORLÉANS, (Cour civile) et que je soumets ma candidature à la Convention du parti démocratique.
THOS. L. MAXWELL.

TROISIÈME JUSTICE DE PAIX.
Monsieur le Rédacteur.
Veuillez annoncer JULIEN MICHEL comme candidat devant la Convention démocratique pour les fonctions de juge de paix (3me Justice de Paix), Second District.
31 août—1870.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez annoncer que le docteur E. DERLANO est porté par ses nombreux amis comme candidat à la place de Coroner, pour le 1er et le 2me Districts de cette ville, aux élections de Novembre prochain, sujet à l'approbation de la Convention Démocratique.

CORONER.
MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer que je suis candidat pour la place de Coroner pour le 3me et le 4me Districts de la Paroisse d'Orléans, sujet à l'approbation de la Convention démocratique.
C. DELERY.

POUR LE CONGRÈS.
Nous sommes autorisés à annoncer l'Honorable EDWIN L. JEWELL comme candidat pour représenter au CONGRÈS le 1er District Congressionnel, pendant le long terme, sujet à la désignation de la Convention Démocratique.

J. PINCKNEY SMITH est annoncé, par ses amis, comme candidat à la place de Trésorier d'Etat, sujet à l'approbation de la convention démocratique de l'Etat.

INSTITUTIONS.

Institut St-Charles,
104 et 106, rue Bourbon.
LES études de ce pensionnat recommenceront le 1er septembre ainsi que tous les cours pour internes et externes. Langues Anglaise, Française, Espagnole, Sciences, Mathématiques, Littérature, Histoire, Arts utiles et Arts d'agrément.
L'enseignement du Piano et du Chant est confié à des professeurs de premier ordre. [illegible]
MACÉ LEFRANC, [illegible]

Institution de Demoiselles,
Au No 243 de la Rue de Chartres.
L'OUVERTURE de cette institution est fixée au JEUDI, 1er septembre. [illegible]

Institution des Saints-Anges.
LES SŒURS DE LA SAINTE-CROIX ont l'honneur d'annoncer aux familles et au public [illegible]

RÉOUVERTURE
—DU—
COLLÉGE COMMERCIAL DE ST.-STANISLAS,
A LA BAIE ST.-LOUIS, Miss.
LA réouverture de cette institution commerciale [illegible]
FRÈRE FLORIMOND, [illegible]

INSTITUTION DUREL,
91.......Rue Bourgogne.......91
(entre Conti et St-Louis)
RÉOUVERTURE des classes, JEUDI, 1er septembre.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LAVILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON,
No 273, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
[illegible]

JEFFERSON ACADEMY,
—dirigée par—
G. J. LORD,
123.......RUE CONTI.......123
Entre Dauphine et Bourgogne.
LE prochain terme commencera LUNDI, 5 septembre. [illegible]

COLLÉGE JEFFERSON SAINTE-MARIE, à St-Jacques, Lne., [illegible]

INSTITUTION LESPINASSE,
A Fort Washington, près High Bridge, New-York, sous la direction de M. V. Prevost, [illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles
[illegible]
Mme FORTIER,
[illegible] DAQUIN,
CHEMIN DU BAYOU [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Stock de quincaillerie,
A vendre ou en échange pour des propriétés [illegible]

Fonds de Quincaillerie.
MME Veuve BONNAFFÉ désire vendre le fonds de quincaillerie de feu son mari, J. J. [illegible]

A vendre.
[illegible] COTTAGE DOUBLE, [illegible]

A Louer,
[illegible]

A Louer,
[illegible] JAMES A. ZACHARIE, [illegible]

A LOUER.
La [illegible] Nord-Ouest des rues Bourbon et Quartier, avec installations du gaz, [illegible]
S'adresser à C. Dufour, rue [illegible]